

TERMES DE REFERENCE

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Le PNUD s'est engagé à parvenir à la diversité de la main-d'œuvre en termes de sexe, de nationalité et de culture. Les personnes appartenant à des groupes minoritaires, des groupes autochtones et des personnes handicapées sont également encouragées à postuler. Toutes les demandes seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

Le PNUD ne tolère pas l'exploitation et les abus sexuels, aucun type de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et la discrimination. Tous les candidats sélectionnés seront donc soumis à des vérifications rigoureuses des références et des antécédents.

I. INFORMATIONS GENERALES

UNITE	Gouvernance / État de Droit
Titre /fonction:	Consultant-e pour l'élaboration d'une politique nationale d'assistance légale du CNAL
Nom et numéro du projet	<i>PNUD-DAP</i> , Projet PBF, 0120027
Lieu d'affectation	Port-au-Prince
Superviseurs :	Paolo DelMistro Team Lead, Etat de Droit et Sécurité
Début:	Avril 2022
Durée :	Deux (2) mois

Contexte

Le document de politique du CNAL en matière d'assistance légale s'inscrit dans le cadre de l'appui du PNUD et du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), au Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) et au secteur de la justice à partir du *Peace Building Fund* (PBF). Durant les dernières années, de nombreux efforts ont été déployés aussi bien par des organisations nationales qu'internationales pour renforcer les capacités techniques des avocats, assistants légaux et institutions fournissant une assistance légale en Haïti. Depuis la promulgation, le 10 octobre 2018¹, d'une loi sur l'assistance légale en Haïti, cette assistance a progressé dans le sens d'une institutionnalisation qui vise à en faire un véritable service public de la justice. En effet, une loi a créé le Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) dont la mission est d'octroyer l'assistance légale à toute personne en situation économique ou financière précaire. L'application d'une telle loi rend nécessaire la structuration du CNAL en tant qu'institution chargée de coordonner les actions de tous les prestataires de service en matière d'assistance légale.

La politique du CNAL en matière d'assistance légale permettra de poursuivre les efforts destinés à doter l'institution des moyens d'atteindre sa mission en fournissant des services d'assistance légale aux personnes éligibles. Ceci, conformément à la Loi de 2018 relatif à l'assistance légale. Une telle politique fait tout logiquement suite à d'autres initiatives destinées à renforcer les capacités de l'institution notamment le plan d'opérationnalisation 2019-2022, l'étude sur les formations dans le domaine de l'assistance légale, les règlements d'application de la loi de 2018 et le plan stratégique quinquennal du CNAL. Ce document de politique du CNAL s'inscrit dans la dynamique consistant à créer les conditions pour qu'une assistance légale gratuite et de qualité soit fournie aux justiciables qui en ont besoin.

¹ Loi sur l'Assistance Légale, Le Moniteur No. (Spécial) 20 du 26 octobre 2018.

La politique du CNAL en matière d'assistance légale déterminera les priorités de l'institution pour les cinq prochaines années dans le domaine de l'assistance légale.

Objectifs de la consultation

Le/ la consultant/e sera en charge des activités suivantes :

- Réaliser un document de politique nationale du CNAL en matière d'assistance légale pour les cinq prochaines années ;
- Déterminer les priorités de l'institution en fonction de ses ressources limitées et des besoins de la population en matière d'assistance légale ;
- Formuler les grandes orientations de la politique nationale de l'assistance légale en Haïti ;
- Fournir un appui technique au CNAL afin de lui permettre de comprendre les enjeux de sa mission et le besoin de se positionner comme l'institution de coordination des initiatives en ce qui concerne l'assistance légale dans les 18 juridictions du pays.

Résultats attendus

- Des rencontres, consultations ciblées sont conduites auprès de certains acteurs judiciaires, dans quatre juridictions cibles, pour déterminer les priorités du CNAL en matière d'assistance légale ;
- Les résultats des constats et recommandations des acteurs judiciaires sont intégrés dans le document de politique nationale d'assistance légale ;
- Des rapports sont produits en vue de rendre compte de l'état d'avancement de la politique d'assistance légale ;
- Les constats, orientations et recommandations de la politique nationale d'assistance légale sont partagés et discutés avec les acteurs judiciaires concernés durant un atelier de travail.

Produits/Livrables

Le/La consultant/e aura à mener des consultations aux fins de :

- Soumettre pour approbation un plan d'action présentant la méthodologie détaillée et les différentes étapes nécessaires à la réalisation du document de politique nationale d'assistance légale (**Livrable 1**) ;
- Collecter les données et informations nécessaires à l'exécution de la politique ;
- S'informer sur les meilleures pratiques, tant au niveau national qu'international, en ce qui concerne les priorités et orientations en matière de fourniture de services d'assistance légale ;
- Réaliser des échanges directs et/ou de manière virtuelle avec des responsables de BALS, Cliniques juridiques et certaines organisations de la société civile œuvrant dans le secteur.
- Analyser les principaux rapports produits dans le domaine de l'assistance légale en Haïti ;
- Elaborer un rapport d'étape présentant l'état d'avancement du document de politique générale, un résumé des rencontres tenues et le plan de présentation du document de l'étude en cours (**Livrable 2**) ;
- Animer et faciliter un atelier de présentation des orientations et priorités en matière d'assistance légale au cours duquel les participants discuteront des options en vue d'améliorer la qualité et la quantité des services à fournir par le CNAL et ses prestataires dans le domaine de l'assistance légale ;
- Soumettre un rapport final sous la forme du document national de politique en matière d'assistance légale. (**Livrable 3**).

Cadre d'exécution du travail

Le/La consultant-e travaillera sous la supervision directe de la Directrice générale du CNAL. Le CNAL mettra à la disposition de la personne retenue toute la documentation requise pour la réalisation du Travail. Il interagira avec elle sur le bon déroulement de sa mission. Le CNAL validera l'ensemble des documents qui seront produits par le/la

consultant-e avant soumission au PNUD. Le BINUH et le PNUD répondront favorablement aux demandes de supports techniques venant du (de la) consultant-e.

Profil recherché

- Être titulaire d'au moins une maîtrise en droit et avoir une expertise du fonctionnement de la justice en Haïti. Une connaissance des problématiques liées à la réforme de la justice et l'élaboration de documents relatifs à l'accès à la justice constituerait un atout considérable ;
- Avoir une expérience de 05 années minimum dans le secteur de la justice en général et de l'accès à la justice en particulier ;
- Faire preuve d'intégrité et de fidélité aux valeurs et à l'éthique des Nations Unies ;
- Faire preuve de sensibilité et de flexibilité aux différences de culture, de genre ; de religion, d'origine, de nationalité et d'âge ;
- Avoir le sens de la diplomatie, fait preuve de jugement politique, d'impartialité et de discrétion.
- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) du français.

Dossier de Candidature

- Lettre de manifestation d'intérêt et de disponibilité
- Curriculum vitae détaillé ou PHP ;
- Proposition technique
- Proposition financière.

Tous les candidats-tes intéressé(e)s doivent SEULEMENT soumettre leur dossier de candidature à l'adresse électronique suivante :

Les candidates sont donc fortement encouragées à postuler.

Important: Le nom et le numéro du projet DOIVENT être indiqués dans le sujet de votre courriel pour que votre candidature puisse être examinée. Seule la personne dont la candidature aura été retenue sera contactée.

Modalités de paiement

Description/Résultats attendus	Ordre de décaissement/livrables	Pourcentage %
Plan d'action présentant la méthodologie détaillée et les différentes étapes nécessaires à la réalisation du document de politique nationale d'assistance légale	Après soumission, évaluation et approbation	25%
Rapport d'étape présentant l'état d'avancement du document de politique générale, un résumé des rencontres tenues et le plan de présentation du document de l'étude en cours	Après soumission, évaluation et approbation	35%
Rapport final sous la forme du document national de politique en matière d'assistance légale	Après soumission, évaluation et approbation	40%